

**145^e TABLE RONDE NATIONALE
TECHNIQUE ET JURIDIQUE**

Paris, le 12 mars 2014,

Maître, Madame, Monsieur, Chère Consoeur, Cher Confrère,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la 145^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique
qui se déroulera à Paris le

**Jeudi 27 mars 2014
de 14 h à 18 h**

Lieu : **Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
Métro Gare de l'Est**

L'Expert et son assistant : technicien adjoint, laboratoire, sapiteur

Avec l'intervention de :

Monsieur Jacques ARGAUD : Architecte, expert près la Cour d'appel de Rennes

Maître Daniel CONSTANTIN : Avocat à la Cour d'appel de PARIS

Monsieur Aurélien LOPES : Directeur de l'agence LERM Île-de-France

Madame Lan-Tam TRÂN : Ingénieure spécialisée en expertise des matériaux (LERM).

La complexité croissante des techniques de mise en œuvre et la multitude de matériaux utilisés dans la construction peuvent imposer aux experts dans le cadre d'une expertise, le recours à un ou plusieurs conseils extérieurs, technicien assistant, sapiteur, laboratoire. Ils peuvent assister l'expert dans la recherche des causes des désordres en répondant à des points particuliers de la mission. Monsieur Jacques ARGAUD rappellera les conditions d'intervention du technicien assistant l'expert, dispositions prévues dans le Code de Procédure Civile et du sapiteur nommé dans une expertise administrative. Maître Daniel CONSTANTIN abordera le sujet des responsabilités de chacun dans le cadre de leur collaboration. Le LERM (Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Matériaux) présentera le protocole mis en place dans ses missions de laboratoire technique assistant l'expert : de la formulation des besoins à l'élaboration d'un protocole d'essais ; le cheminement d'un échantillon et la modification du protocole en cours d'essais ; les limites dans l'interprétation des résultats ; l'exploitation des conclusions du rapport d'étude du laboratoire.

Cette séance de formation permettra le dialogue avec la salle sous la forme de questions-réponses. Les échanges pourront se poursuivre autour d'un cocktail au même lieu.

Pour faciliter l'organisation de cette manifestation, merci de confirmer l'inscription pour le lundi 24 mars 2014, à l'aide du formulaire ci-joint.

Une attestation de formation vous sera délivrée suite à la session.

Comptant sur votre présence, je vous adresse, Maître, Madame, Monsieur, Chère Consoeur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Chahrazad TOMA-VASTRA,
Architecte DPLG –Expert, Animatrice Nationale des TRNTJ

FICHE D'INSCRIPTION ATTESTATION DE PRESENCE A LA FORMATION 145^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique

L'Expert et son assistant : technicien adjoint, laboratoire, sapiteur

Intervenants :

- Monsieur Jacques ARGAUD : Architecte, expert près la Cour d'appel de Rennes
- Maître Daniel CONSTANTIN : Avocat à la Cour d'appel de PARIS
- Monsieur Aurélien LOPES : Directeur de l'agence LERM Île-de-France
- Madame Lan-Tam TRÂN : Ingénieure spécialisée en expertise des matériaux (LERM).

Date : **Jeudi 27 mars 2014, de 14 h à 18 h.**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS (métro Gare de l'Est)

NOM et Prénom du participant :

.....

En qualité de :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tel : Courriel : →

Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2013..... **30 €**

Membre de la CEACAP, de la CFEC ou de la CNAE-JJA..... **60 €**

Avocat - Autres..... **80 €**

Magistrat **INVITÉ**

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Sera présent au cocktail qui suivra : OUI NON

Attestation comptable : Chèque n° Banque : reçu le / 2014

ATTESTATION DE FORMATION

Je, soussigné Michel JEMMING, Président du CNEAF, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.

En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation.

Fait à Paris, le 27 mars 2014

Michel JEMMING
Président du CNEAF

Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales